

RECOMMANDATIONS DE FONCTIONNEMENT EN CLUB

*Début de saison, séances d'essai et accident :

- **Couverture MDS dès le 1^{er} septembre** : en cas d'accident chez un nouveau pratiquant venant essayer l'activité (avec un certificat médical bien sûr) ou un ancien adhérent à qui vous n'avez pas encore commandé la licence, prière de PREVENIR IMMEDIATEMENT LE SECRETARIAT-LICENCES POUR QU'IL SAISISSE LA LICENCE SUR LE SITE INTERNET ET QUE NOUS ENVOYONS SES COORDONNES À LA MDS. Dans le cas contraire, le blessé ne sera pas pris en charge pas l'assurance de la *Mutuelle des sportifs* (MDS). La *Mutuelle des sportifs* propose à tous les licenciés un contrat d'**extension de garanties** (voir site Internet de la MDS www.mutuelle-des-sportifs.com/enter-mds.html)
- **Délai de rigueur pour l'assurance-accident** : si vous souhaitez une couverture-accident par la M.D.S., la commande de la licence fédérale est obligatoire avant toute pratique. N'outre, nous vous recommandons de contracter auprès de votre assureur local un contrat pour votre club qui couvrira les nouveaux arrivants en **séances d'essai** et les **anciens adhérents** qui reprennent la pratique. N'oubliez pas d'assurer les **locaux** que vous utilisez, en responsabilité civile, et en déclarant uniquement les jours/horaires que vous pratiquez et pas plus (ainsi que les **manifestations** et **sorties** envisagées avec votre association).
- **Déclaration d'accident** : c'est au club même de déclarer un accident à la MDS au plus tard dans les cinq jours. Pour cela, il faut remplir le formulaire MDS, joindre une copie de la licence et une copie du certificat médical indiquant les lésions. La MDS enverra un courrier au blessé indiquant l'ouverture d'un dossier de prise en charge. En toutes circonstances, conservez une copie de la déclaration et du C.M. dans vos archives de club.
- **Accident à l'étranger** : le responsable de la COMPUG doit être informé par écrit de vos déplacements en dehors du territoire français (la COMPUG doit demander à la MDS une prise en charge de circonstance). En cas d'accident grave et d'hospitalisation, contactez immédiatement la MDS qui vous indiquera la demande à suivre pour un rapatriement du blessé et prévenez parallèlement le responsable de la COMPUG pour le suivi du dossier. Depuis le 1^{er} juin 2004, le formulaire E211 de la Sécurité Sociale

*Accueil des pratiquants dans les clubs :

- Le « **certificat médical** de non contre-indication au sport » **est obligatoire dès la première séance de pratique** ainsi que le **remplissage de la feuille d'adhésion-club** (avec le n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident) – Même pour une séance d'essai. Rappel : Un certificat médical et la licence-assurance fédérale ne sont valables « que » pour la saison en cours (c.à.d. du 1^{er} septembre au 31 août). Ainsi le certificat médical doit être postérieur au 31 août. Les anciens adhérents du club doivent posséder également le nouveau C.M. pour la séance de reprise. ATTENTION : n'accepter aucune activité sans ce certificat médical y compris pour les entraîneurs responsables de cours.
- Pour les compétitions officielles : le « **certificat médical** doit mentionner « non contre-indication à la compétition ».
- Un **mineur** (moins de 18 ans) doit être accompagné par son responsable légal lors de la première séance et doit signer l'autorisation parentale sur la fiche d'adhésion-club.
- Pour les **cours des moins de 15 ans** : l'entraîneur doit arriver une demi-heure avant la séance pour accueillir les jeunes et leurs accompagnateurs. Le cours terminé, il quitte la salle d'entraînement après s'être assuré de la récupération des jeunes par les familles. Un **accord écrit du responsable légal** sur la fiche d'adhésion-club est obligatoire pour laisser repartir le jeune tout seul. Les moins de 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés chez eux par un majeur (un membre de la famille ou une personne mandatée par le responsable légal et consignée sur la fiche d'adhésion-club).
- Un **mineur** ne peut pas quitter un cours avant l'heure habituelle. En cas de difficulté, vous devez **prévenir immédiatement** son responsable légal pour qu'il soit récupéré. Toute **absence non prévue** par écrit d'un mineur doit faire l'objet d'un **contact immédiat** de la famille pour décharger le club de toute responsabilité. Un **carnet de présence** pour les mineurs doit être tenu par l'animateur avec les numéros de téléphone des familles à contacter. Doit être consigné sur ce carnet de présence, les présences/absences, s'il y a lieu

l'heure précise du retard ou/et l'heure de départ anticipé, les mots d'excuse et les incidents/accidents. Ce carnet doit être conservé sans limite de temps en cas d'enquête sur un mineur dont vous avez eu ponctuellement la responsabilité.

- Pour l'**adhésion à l'association** vous devez fournir à tous les membres même aux anciens adhérents, en même temps que la fiche d'adhésion-club, une photocopie du **règlement intérieur du club** (simplifié) par exemple au dos de l'emploi du temps des entraînements. Ce règlement doit indiquer d'une manière générale les **activités pratiquées, élections du C.D., les pièces exigées pour adhérer, l'accueil des mineurs, la tenue et l'équipement** obligatoire, **consignes de sécurité et de fonctionnement**, où se procurer les **statuts du club** et les **renseignements sur l'organisation générale du club** et les **noms et numéros de téléphone de contact des dirigeants** de l'association. La fiche d'adhésion-club doit préciser qu'ils acceptent ce règlement intérieur en signant l'adhésion.
- L'**exclusion définitive** d'un membre est liée à une procédure « lourde » selon la loi. Ainsi si le besoin se présente, je vous rappelle que vous devez monter un dossier avec témoignages à l'appui. Puis, convoquer l'adhérent à une commission de discipline de 1^{ère} instance (avec son défenseur s'il le souhaite qui peut être un avocat du barreau). Nous vous conseillons d'utiliser cette procédure uniquement pour des cas très graves. Une procédure plus « légère » consiste à demander au fautif de ne plus fréquenter le club avec l'appui le remboursement de sa cotisation. Ce qui enlèvera toute ambiguïté d'adhésion liée au paiement la cotisation (avec un reçu indiquant la démission volontaire et la somme perçue).
- Pour les cours, trois mots d'ordre sont à véhiculer : **sécurité, respect et hygiène.**

***Tenue des pratiquants dans les cours :**

Comme pour les manifestations officielles (compétitions et stages), dans le cadre de vos séances de club, le port de la tenue doit être en apport avec l'activité que vous avez annoncée (c'est une prescription du Ministère chargé des sports). La tenue représente l'esprit et les règles de la spécialité sportive, il est donc nécessaire de l'imposer aux pratiquants (uniformité des vêtements et utilisation d'équipements de protection adéquats). L'entraîneur doit également porter la tenue exigée aux pratiquants et s'équiper de protections (pour montrer l'exemple).

- Pour les cours d'art martial et de self-défense : **uniforme de la spécialité** avec la ceinture ou le macaron de grade.
- Pour les cours de submission-wrestling et shoot-wrestling: **uniforme** avec ceinture de grade ou **short de boxe** ou **short (boxer) de combat libre** ou **pantalon de boxe + tee-shirt** pour l'hygiène sur le tapis (à la couleur du club).
- Pour les cours de boxe pieds-poings, soit un **short de boxe** soit un **pantalon de boxe** avec ceinture de grade ainsi que le tee-shirt à la couleur du club.
- Pour les compétitions officielles : le macaron du club, le logo du sponsor et l'ajout du nom personnel de l'athlète sont autorisés sur les vêtements de compétition à condition qu'ils soient discrets.

***Consignes du Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports :**

- **Sécurité incendie** : il vous revient de vérifier si la salle dont vous disposer est conforme aux normes de sécurité incendie (issues de secours, **poste téléphonique** rapidement accessible, extincteurs en nombre, lance d'incendie pour les grandes salles, plan et consignes d'évacuation, tableau d'organisation des secours (adresses et numéros de téléphone des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence).
- **Sécurité matérielle** (normes techniques) : il vous revient également de vérifier si la salle dont vous disposer est conforme à une pratique en toute sécurité. D'abord la mise à distance des obstacles (travail à 3 m au minimum des murs/miroirs/vitres non protégés, obstacles dangereux suffisamment matelassés, agrès de gymnastique et de musculation stockés dans un secteur hors risque, etc.). Vous devez effectuer un marquage au sol ou avec des cordelettes élastiques pour éviter une intrusion dans un espace à risque voire de protéger des murs et obstacles avec des matelas/tapis de gymnastique amovibles. Il faut exiger du propriétaire le calfeutrage les zones à risques (poteau, angle, radiateur, etc.). Les appareils de sport (agrès de boxe, de musculation, de chute...) doivent être estampillées par des fabricants connus et contrôlés régulièrement par un organisme spécialisé ainsi que les points de scellement. Dans le cas contraire, demander au propriétaire qu'ils soient examinés par un bureau de vérification avant d'en faire usage. Attention : si vous travaillez dans un environnement de sports collectifs, vérifier que les cages de but, panneaux de basket,

poteaux de volley-ball, etc. soient bien arrimés pour éviter la chute sur un pratiquant. En cas de non-conformité (incendie ou technique) refuser d'effectuer le cours.

- **Sécurité de pratique** : veiller à la protection maximale des pratiquants notamment des moins de 18 ans et des débutants (pour le « sparring léger » en boxe : gros casque de sparring, gros gants de boxe, protèges tibias avec dessus de pied). En plus, pour le travail de « sparring lourd » des pratiquants avancés en boxe/combat libre : port de plastron, seconde paire de jambière, chausson en mousse, genouillères matelassées et coudières matelassées. Pour les techniques de projection, comme pour le travail en déplacement et avec armes veiller au respect des distances de sécurité. Les plaques de transpiration au sol doivent être instantanément essuyées pour éviter toute glissade dangereuse.
- **Santé** : respectez le principe de précaution : « ne pas hésiter à appeler les secours médicaux et la famille en cas de blessure sérieuse ou de malaise ». Ne jamais laisser repartir seul un pratiquant blessé ou ayant eu une défaillance (aviser rapidement ses proches avant de le faire accompagner dans son foyer).
- **Trousse de secours** : elle doit être accessible à tous les pratiquants.
- **Hygiène** : le travail sur praticable nécessite le port de sandalettes des vestiaires jusqu'au bord du tapis. Toute écorchure ou coupure doit être soignée et protégée (pansement) en dehors de l'aire de travail (attention de ne pas maculer de sang les espaces de travail). Lors des exercices au sol après effort (stretching ou relaxation), une serviette doit recouvrir la surface pour éviter les plaques de transpiration présentant des risques de glissade.
- **Assurance** : le contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'exploitant, de ses préposés et des pratiquants doit être affiché.
- **Titres et diplômes** : dans la structure principale de vos entraînements, vous devez afficher la copie du diplôme de l'enseignant et l'attestation d'affiliation fédérale.
- **Pour les cours dans différentes salles** : l'enseignant responsable du cours doit disposer dans son sac d'entraînement, de la **liste des pratiquants et les numéros de téléphone des familles à prévenir en cas d'accident**, du **carnet de présence pour les pratiquants mineurs**, de formulaires de déclaration d'accident, d'un protège-documents avec ses diplômes d'entraîneur et d'une trousse de secours pour soigner les pratiquants.

***Déplacement en compétition, stages, entraînement interclubs, sortie de loisir, visite à l'étranger, etc. :**

- **Déplacements des mineurs** : chaque déplacement doit faire l'objet d'une information écrite aux parents et d'une autorisation parentale écrite. La convocation doit préciser les heures de départ et de retour dans les foyers, le lieu de rendez-vous, le point de chute, les noms des accompagnateurs, le numéro de téléphone du coordonnateur de la sortie et la nature des véhicules utilisés. La convocation doit posséder un talon détachable avec la nature de la sortie, le nom du responsable légal donnant l'autorisation et le n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident.
- **Documents obligatoires pour une sortie** : chaque athlète doit posséder une pièce d'identité, sa licence de la saison en cours et sa carte vitale ou une copie de sa carte de sa mutuelle maladie et de sa police d'assurance.
- **Transport en bus** : chaque sortie doit être accompagnée d'un animateur autre que le conducteur du car. Pour les mineurs, deux accompagnants au minimum par groupe de dix jeunes est souhaitable notamment à l'étranger. Une sortie en pleine nature doit être encadrée par un professionnel diplômé d'Etat assisté des animateurs du club.
- **Déplacement à l'étranger** : un programme détaillé de la visite doit être remis à tous les adhérents avec les frais envisageables, dates de séjour, horaires de retour, les adresses et n° de téléphone des lieux de séjour et les coordonnées téléphoniques de l'encadrement. Les mineurs doivent posséder une autorisation de sortie du territoire. Chaque responsable de groupe doit être muni des indications sur les responsables légaux des mineurs (n° de téléphone de contact, photocopie de la carte de mutuelle maladie des parents et la photocopie du contrat de police d'assurance des parents) et un formulaire de déclaration d'accident (MDS).

***Fonctionnement administratif du club :**

- **Assemblée générale annuelle** : il est utile de rappeler que l'ensemble des adhérents doivent être convoqués à un « temps commun de démocratie ». C'est la réunion administrative annuelle appelé A.G. ordinaire ou électorale suivant le cas. Cela permet de procéder au bilan

des activités, envisager un projet collectif, choisir des cotisations et élire des dirigeants. Une A.G. ordinaire en milieu de saison semble souhaitable pour tirer des conclusions sur la saison en cours et la régulation de son projet.

- **Un cahier de réclamation** doit être mis à la disposition des pratiquants.

***Fonctionnement pédagogique du club :**

- **Programme des activités** : un affichage des activités du club et du programme prévisionnel d'entraînement asservi des objectifs est très souhaitable. Cela justifiera le bien fondé de l'association, permettra de susciter l'intérêt des adhérents, renforcera la motivation et l'esprit de groupe.
- **Passage de grades** : un passage de degrés techniques (ou ceintures) par semestre favorisera la motivation, permettra aux entraîneurs comme aux élèves de prendre conscience de leurs progrès et surtout de leurs points forts et faiblesses. L'affichage des **programmes de grades** et des **grilles d'évaluation** donneront des points de repères aux pratiquants et une idée globale de la direction à donner aux efforts.

RECOMMANDATIONS DE FONCTIONNEMENT EN COMPÉTITION OFFICIELLE

EQUIPEMENT DE COMPÉTITION : les coachs doivent être en survêtement de sport et en chaussures de sport au bord du tapis ou du ring. Ils doivent être assis durant l'épreuve ou les rounds sans s'appuyer sur le ring ou le praticable. Pour les sports d'opposition, les équipements des pratiquants doivent être en bon état, fixés par du ruban adhésif pour éviter leur perte et le casque de combat ne doit pas « s'envoler » sur tous les échanges. Attention à certaines qualités de ruban adhésif qui ont tendance à blesser (ou couper comme des lames de rasoir). Il est important de différencier un « casque de compétition » (ouvert) et un « casque de sparring » pour l'entraînement (très fermé pour protéger la face). Il est à savoir, que le port du **survêtement du Groupe-France** est réservé uniquement aux regroupements des membres du « Groupe-France » et aux sorties à l'étranger.

L'ENCADRANT DE CLUB LORS DES MANIFESTATIONS : le coach doit maîtriser l'entourage de son club (soigneurs, autres athlètes, parents d'athlètes et supporters). Il doit veiller à ce qu'il ait une attitude la plus sportive possible (sinon des sanctions seront prises à l'envers l'athlète lui-même). Rappel : les supporters restent en arrière des barrières (ou délimitation). Seulement DEUX hommes de coins en amateur et seul le coach donne des consignes sans crier. Les hommes de coin (coach et soigneur) doivent être licenciés et le coach doit posséder le diplôme de moniteur fédéral. En plein-contact, pré-combat cadet(te) et en médium-contact, le soigneur doit avoir 16 ans révolus. Deux hommes de coin seulement en amateur. Pour les activités techniques, de jeunes-coachs peuvent officier mais le moniteur se trouve 4 mètres en arrière pour intervenir en cas de situation grave.

DEMANDE D'INFORMATION AUX TABLES DES OFFICIELS : Aucune doléance ou contestation ne peut être faite par un athlète ou ses proches. Seul le coach s'enquière de cette tâche. Il en est de même pour les demandes d'information aux tables des officiels.

PASSEPORT SPORTIF : pour les compétitions officielles, il doit être remis systématiquement avant le combat et récupéré après la compétition.

TENUE DES OFFICIELS : tee-shirt blanc ou chemisette officielle dans le pantalon, pantalon de ville à pinces sombre et chaussures de sport propres. Aucun arbitre ne peut officier en survêtement ou autre tenue non conforme (ex. : pantalon de type « bluejeans » et chemisette débraillée). Les boucles des ceintures et parties métalliques doivent être scotchées et les bijoux, clés dans les poches et téléphone enlevés

INSTALLATION SPORTIVE DE COMPÉTITION : pour une manifestation même amicale, l'équipement doit être conforme à la législation française (code du sport) c'est-à-dire à 4 m des

spectateurs, avec zone de sécurité autour de la surface de combat, tapis non glissant sur le sol (verso « antigliss » ou fixation au sol avec du ruban adhésif double face). Le matériel doit être sans aucune défaillance (ex. : tapis individuels d'égale dimension et parfaitement joints, plancher de ring régulier, tapis d'art martial au minimum de QUATRE centimètres d'épaisseur sous la bâche pour les sports à projection, coussin de ring recouvrant les parties dures du coin, intercordes à 1/3 de chaque largeur, etc.).

MODALITÉS POUR LES COMPÉTITIONS OFFICIELLES

NIVEAU SPORTIF

Afin d'équilibrer les rencontres, et également éviter une surabondance de concurrents dans certaines catégories de poids, des niveaux sportifs séparent les athlètes. Les niveaux sont tributaires conjointement des grades des concurrents (couleur de ceinture ou de prajet/praciat) et de l'expérience en compétition (nombre de combats « au compteur » toutes disciplines confondues).

ATTENTION : En COMPÉTITION NATIONALE (OPEN DE FRANCE) : pas de niveau 1 « NOVICE » c'est-à-dire un athlète sans expérience de compétition.

*Pour le **SOFT-CONTACT (LIGHT)**, DEUX NIVEAUX (niveau 2 et 3) : – Minimum ceinture jaune (si insuffisance de potentiel dans certaines catégories de poids, les ESPOIRS et ELITES seront mélangés)

- « SOFT ESPOIR » : ceinture jaune, orange et verte (ou moins de deux combats gagnés toutes disciplines confondues)
- « SOFT ÉLITE » : ceinture bleue, marron et noire (ou plus de deux combats gagnés toutes disciplines confondues)

*Pour le **MÉDIUM-CONTACT**, DEUX NIVEAUX (niveau 2 et 3) : – Minimum ceinture orange (si insuffisance de potentiel dans certaines catégories de poids, les ESPOIRS et ELITES seront mélangés)

- « MÉDIUM ESPOIR » : ceinture orange, verte, bleue (ou moins de deux combats gagnés toutes disciplines confondues)
- « MÉDIUM ÉLITE » : ceinture bleue, marron et noire (ou plus de deux combats gagnés toutes disciplines confondues)

*Pour le **PLEIN-CONTACT (PRE-COMBAT CADET et COMBAT JUNIOR)**, DEUX NIVEAUX : – Minimum ceinture verte (si insuffisance de potentiel dans certaines catégories de poids, les ESPOIRS et ELITES seront mélangés)

- « COMBAT ESPOIR » : moins deux combats gagnés en médium ou pré-combat toutes disciplines confondues)
- « COMBAT ÉLITE » : plus de deux combats gagnés en médium ou pré-combat ou combat-junior toutes disciplines confondues

*Pour le **PLEIN-CONTACT SENIOR CLASSE D, C, B et A**, QUATRE NIVEAUX : – au minimum ceinture verte (si insuffisance de potentiel dans certaines catégories de poids, les D et C seront mélangés ainsi que les B et A.

- « HONNEUR » ou CLASSE D (« N » en international) : Moins de deux combats gagnés en médium, pré-combat ou combat-junior/senior toutes disciplines confondues)
- « ESPOIR » ou CLASSE C : Plus de deux combats gagnés en médium, pré-combat ou combat-junior/senior toutes disciplines confondues)
- « ELITE B » ou CLASSE B : Plus de six combats gagnés en médium ou pré-combat ou combat-junior/senior toutes disciplines confondues.
- « ÉLITE A » ou CLASSE A : Plus de douze combats gagnés en médium ou pré-combat ou combat-junior toutes disciplines confondues.

DISPOSITIONS MÉDICALES

Pesée officielle

- Le responsable de club vérifie, avant de prendre la route, les pièces médicales de ses athlètes.
- Il collecte cas par cas les pièces médicales et autorisation parentales dans un protège-documents transparent afin de gagner du temps à la pesée.
- La pesée s'effectue club par club en présence du coach-responsable de club.

Pièces médicales demandées

- Obligatoire pour toutes les catégories et disciplines : **LICENCE** (ou copie du courriel de réponse avec n° de licence ou du site Internet FFFCDA), passeport-sportif recommandé et **certificat médical de non contre-indication « à la compétition »**.
 - Moins de 18 ans : **Autorisation parentale** de participation aux compétitions.
 - Activités de PLEIN-CONTACT, **cadet(te), junior et senior : E.C.G de moins d'UN an**
 - Activités de PLEIN-CONTACT, **classe B et classe A : Fond d'œil de moins d'UN an** (Fond d'œil facultatif pour cadet(te), junior et senior-classe D et C)
- NB : les C.M. effectués dans le cadre des autres fédérations sont acceptés.

Contrôle médical pour le pré-combat cadet(te) et le plein-contact junior et senior

- L'examen médical aura lieu de 10h à 12h
- Le contrôle médical s'effectue club par club en présence du coach-responsable du club
- L'athlète se présente avec son coach et ses pièces médicales (CM de non contre-indication, ECG et fond d'œil pour les classes B et A).

DISPOSITIONS SPORTIVES

Accueil au gymnase le jour de la compétition

- Le matin de la pesée, l'entrée dans le gymnase s'effectue « club par club ».
- Bien sûr, l'entrée est gratuite pour les athlètes, coachs, aides-officiels, officiels et le chauffeur de bus. Les ATHÈTES, COAHS, AIDES et OFFICIELS reçoivent un coup de tampon-encreur sur le dos de la main.
- RENTRE GRATUITEMENT : pour une grosse équipe = UN coach pour QUATRE athlètes et le chauffeur du bus/véhicule (s'il y a lieu). Pour un petit groupe = DEUX coachs maximum.
- Les familles des combattants et accompagnateurs règlent une participation aux frais (PAF) pour la journée et la soirée incluse et reçoivent un coup de tampon-encreur sur le dos de la main. Les moins de 12 ans ont l'entrée gratuite et reçoivent un coup de tampon-encreur sur le dos de la main.
- Les spectateurs de l'après-midi et de la soirée règlent un droit d'entrée (avec ticket en guise de reçu).

Stage d'initiation et de perfectionnement à l'arbitrage durant la pesée

Il consiste à revoir les fondamentaux pour les débutants (les règles principales, critères de décision d'un combat, comment compter les points ?, etc.). Il est obligatoire pour tous les clubs (une personne minimum afin de transmettre l'information authentique à son propre entourage).

Deux groupes de niveau : GROUPE INITIATION ET INFORMATION AU RÈGLEMENT (sur ring latéral et tableau noir). Et d'autre part sur le ring surélevé, un GROUPE D'AVANCÉS POUR LE PERFECTIONNEMENT EN 'ARBITRAGE (thèmes de formation à déterminer)

Réunion de l'équipe d'organisation

Répartition des tâches de chacun après la pesée par les représentants fédéraux (RDN) et l'organisateur du plateau.

Réunion des coachs et des responsables de club

De juste avant le début de la compétition par le RDN.

Réunion des officiels et aides-officiels

La **répartition des tâches** s'effectuera à la fin de la réunion des coachs de 12h30 à 13h.

Un officiel ou aide-officiel OBLIGATOIRE par tranche de 5 combattants par club (secrétaire de table, chronométreur, stagiaire-juge, juge, arbitre). Durant la réunion des coachs, le responsable des officiels notera les NOMS proposés par les clubs en présence (et les fonctions qu'ils veulent assurer).

Tenue des officiels et aides : tee-shirt blanc personnel, pantalon sombre (pas de jeans ou de pantalon de survêtement) et chaussures de sport propres.

Déroulement d'une manifestation

- **Appel de tous les concurrents au tout début de la compétition par surface de combat pour vérifier si aucun concurrent n'a été oublié sur les tableaux de rencontres.** Les GROUPES DE ROTATION seront affichés notamment, afin de permettre aux concurrents qui passent en fin de journée, de prendre leurs dispositions.
- Les rencontres s'effectuent sur plusieurs surfaces en parallèle.
- Certaines **finale de pré-combat et plein-contact** peuvent être transportées le soir (**20h30 à 24h**) et notamment les **finale directes**.
- Chaque athlète effectue DEUX rencontres au minimum (excepté pour les finale directes). Ainsi les tableaux sont organisés par poules de TROIS ou QUATRE concurrents. A l'issue des rencontres de poules seul **le premier de poule est qualifié pour le tour suivant**.
- Les poules de SOFT-CONTACT et MÉDIUM-CONTACT se déroulent en UN SEUL round. Exceptées pour les FINALES DIRECTES en DEUX rounds (voir un extra round d'une minute si besoin).
- Toutes les rencontres de PRE-COMBAT ET PLEIN-CONTACT s'effectuent en DEUX rounds. Exceptées pour les FINALES DIRECTES en TROIS rounds, ainsi que les classe B (finale 3 rounds de 2') et classe A (finale 4 rounds de 2') voir un extra round d'une minute si besoin.
- Les concurrents inscrits dans DEUX disciplines sont priés de le faire savoir aux superviseurs afin de prévoir des repos suffisants.
- Sur chaque surface, les tableaux de rencontre sont menés par GROUPE de DEUX ou TROIS TABLEAUX en parallèle avec de permettre des TEMPS DE RECUPÉRATION ENTRE DEUX COMBATS. Ainsi un GROUPE commencé se terminera avant de débiter un nouveau groupe (excepté pour le PRE-COMBAT ET PLEIN-CONTACT où certaines finale se feront en soirée).
- À priori, il est courant de débiter les compétitions par les plus jeunes, les plus légers et notamment les féminines. Ainsi, les plus âgés et les plus lourds des masculins passent en dernière position.

1^{er} septembre 2009